

Date de convocation :  05/09/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le dix septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DUJEU, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Fanny MOURIER (2).

Excusés : Florian CHAUDIER (pouvoir à Dimitri CLOT), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pierre DURIEUX), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation du complexe sportif – renonciation à la subvention CAP43.**

#### **DCM 20240910-8**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20240226-5 sollicitant pour la réhabilitation du complexe sportif une subvention du Département d'un montant de 120 000.00 € au titre du dispositif CAP 43.

Il informe le conseil municipal de l'attribution pour cette opération d'une aide de l'Europe de 482 272.60 € et d'une aide de l'Etat de 167 500.00 €.

Il indique que la Commune peut également bénéficier pour ce projet du fonds de concours « attractivité » de la Communauté de Communes dont le montant restant à consommer avant le 31 décembre 2024 s'élève à 684 452.00 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter du fonds de concours « attractivité » pour cette opération mais de renoncer au CAP 43 qui sera reporté sur un autre investissement.

Il présente le nouveau plan de financement :

**AR Prefecture**

043-214300873-20240910-DCM20240910\_8-DE  
Reçu le 30/09/2024

DEPENSES HT		RECETTES		
HONORAIRES AMO	2 850.00 €	FEDER (Travaux)	450 722.06 €	46.52%
HONORAIRES MOE	19 750.00 €	FEDER (Frais indirects)	31 550.55 €	3.26%
DIAGNOSTIC PREALABLE ECOLOGIQUE	5 098.50 €	ETAT	167 500.00 €	17.29%
ACQUISITION GARAGES	10 000.00 €	FONDS DE CONCOURS	125 337.06 €	12.94%
DEPLACEMENT TRANSFORMATEUR	37 564.10 €	AUTOFINANCEMENT	193 777.42 €	20.00%
TRAVAUX	838 810.70 €			
FRAIS INDIRECTS	54 813.79 €			
<b>TOTAL</b>	<b>968 887.09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>968 887.09 €</b>	<b>100.00%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Approuve le nouveau plan de financement présenté ;
- Accepte de solliciter du fonds de concours « attractivité » pour la réhabilitation du complexe sportif ;
- Renonce à l'aide du Département au titre du dispositif CAP 43 pour la réhabilitation du complexe sportif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,  
Catherine MARCON

**AR Prefecture**

043-214300873-20240910-DCM20240910\_8-DE  
Reçu le 30/09/2024